



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 205

Texte de la question

M. Olivier Jardé souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des emplois vie scolaire (EVS). Depuis leur création, il y a deux ans, ces emplois ont déjà permis le recrutement de 45 000 personnes, en rupture avec le monde du travail, et qui ont pour but d'aider les élèves handicapés, d'encadrer, de surveiller, d'accueillir les élèves, d'assister les directeurs d'école dans leurs charges administratives, d'aider à l'animation d'activités culturelles et artistiques... Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement compte pérenniser ces contrats eu égard à leur efficacité auprès des jeunes en difficulté.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a recruté, entre 2006 et 2007, 45 000 contrats aidés sous la forme de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et de contrats d'avenir' (CAV). Ces contrats répondent à un double objectif : satisfaire des besoins jusque-là non couverts dans les établissements scolaires, et constituer pour des personnes rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail la première étape d'un parcours de retour à l'emploi. Ce double objectif a conduit le Premier ministre à autoriser le renouvellement, ou le remplacement, pour l'année scolaire 2007-2008, des bénéficiaires de CAE ou de CAV exerçant les fonctions d'accompagnement des élèves handicapés et l'assistance administrative des directeurs d'école ainsi que le renouvellement d'un contrat aidé sur deux lorsqu'ils sont employés à d'autres activités par les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), tout en renforçant, en partenariat avec le ministère chargé de l'emploi et les agences locales pour l'emploi, le dispositif d'accompagnement des intéressés vers un retour à l'emploi (actions de validation des acquis de l'expérience, entretiens individuels de diagnostic).

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 205

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4774

Réponse publiée le : 9 octobre 2007, page 6155